

Assemblée générale extraordinaire

Date : samedi 24 novembre 2018

Heure : 10 h00 – 12h00

Lieu : salle multi-associative d’Audrieu

Adhérents présents : 32

Membres du C.A. présents : 8

Aude Beaudouin, Philippe Dissez, Pascal Villeroy, Jean-Claude Eloy, Véronique Lemonnier, Sylvie Sibiril, Ludivine Cavé, Estelle Hue.

Soutien : Alain MIREY, maire adjoint d’Audrieu, en charge des associations

Presse : Sandrine Briens, correspondante OF ; Annie Vallart correspondante Le Bessin Libre

Ordre du jour

Election de nouveaux membres du C.A.

Sommaire

1.Introduction de la séance - contexte

2. Echanges avec la salle

3. Candidatures et élections au conseil d’administration

4. Questions/informations diverses

Annexe p.5 : composition du nouveau C.A.

1.Introduction de la séance - contexte

C'est Pascal Villeroy, Président de l'association qui prend la parole pour introduire la séance et rappeler le contexte ayant mené à cette A.G.E.

La MJC a été créée en 1995. Sa vocation est d'apporter aux enfants et aux adultes du territoire une offre d'animation culturelle et sportive. C'est aujourd'hui une structure qui a pris une très belle ampleur puisqu'elle compte environ 530 adhérents (chiffre globalement stable) et propose 21 activités différentes, réparties dans 10 salles de 7 communes, sur 48 créneaux horaires.

La MJC emploie pour ces différentes activités des animateurs expérimentés, qui sont rémunérés en tant que salariés ou auto-entrepreneurs. En revanche, la gestion et l'administration sont entièrement pris en charge par des bénévoles qui constituent le conseil d'administration. Il y a 13 membres au total au sein de ce conseil, dont 3 qui constituent le bureau. Le conseil d'administration se réunit 3 à 4 fois par an, selon les besoins.

Le nombre de membres au C.A. est très insuffisant pour pouvoir correctement répartir les tâches. Le bureau est particulièrement impacté dans la gestion au quotidien. L'équipe actuelle s'essouffle et, sans renforts, pourrait baisser les bras alors que le souhait est que la MJC perdure. La saison 2018-19 a correctement démarré, mais en l'état actuel des choses, les stages et les évènements comme le gala de danse, l'apéro-concert... sont suspendus, bien que ces évènements festifs soient particulièrement prisés des enfants et de leurs familles.

D'où cet appel à la mobilisation et cette assemblée générale extraordinaire, pour espérer recruter de nouveaux administrateurs.

Une parenthèse est ouverte pour évoquer un « réservoir de bénévoles », à ne pas confondre avec le conseil d'administration. A l'occasion d'évènements particuliers, un appel ponctuel peut être fait à un plus grand nombre de bénévoles. C'est le cas par exemple pour le téléthon qui va avoir lieu prochainement. La MJC en est partenaire et à ce titre est sollicitée pour proposer des bénévoles permettant la bonne réalisation des animations. Le forum des associations qui se tient tous les ans au mois de Septembre est un autre exemple de moment où le besoin ponctuel de bénévoles est accru. Afin de faciliter l'identification de personnes d'accord pour être contactées et sollicitées dans des moments particuliers comme ceux-là, un « réservoir » de bénévoles va être constitué. Les personnes présentes lors de cette assemblée, ne souhaitant pas intégrer le conseil d'administration mais d'accord pour intervenir ponctuellement, selon leur gré et leurs disponibilités, ont été invitées à se manifester (via la liste d'émargement) et pourront donc être contactées à l'avenir, si besoin.

Avant de poursuivre, un retour est fait sur ce qui a pu être cause de cette situation. Certains ont pu perdre de vue la nature associative de la structure, et se positionner un peu en consommateurs. Il y a clairement eu aussi un déficit de communication, de présence et l'équipe actuelle en est consciente même si c'est un cercle vicieux : moins on a de temps, moins on communique et moins on communique plus de la distance se crée et les soutiens se distendent.

L'instauration de permanences pour les inscriptions a été un des moyens identifiés pour qu'une proximité et un dialogue, même forcés, soient établis avec les adhérents.

Mais le vrai lieu de l'information, de la contestation, des débats, c'est l'assemblée générale !

La parole est donnée à la salle pour poser des questions, réagir...

2. Echanges avec la salle

- Les échanges vont porter essentiellement sur la question du **changement de modalités d'inscription**, qui a été source de mécontentement pour certains anciens adhérents, même si majoritairement cela a été bien accepté.

L'information a été donnée par différents canaux, figurait sur le site internet, la plaquette... mais cela a pu échapper à certaines personnes.

La première année d'un changement est souvent délicate et on sait que si on accepte la moindre dérogation, c'est fichu mais pour la MJC cela a été un vrai bénéfice.

Ces procédures n'ont rien d'extraordinaire et sont similaires à celles déjà appliquées d'ans d'autres MJC.

A la demande d'une personne de la salle, la secrétaire de la MJC rappelle que le point le plus polémique a été l'exigence à l'inscription du certificat médical (lorsque l'activité le requiert). Chacun traîne toujours des pieds pour le fournir et cela a fait débat au sein même du conseil d'administration mais la question a été posée à l'assureur, qui a confirmé par écrit qu'il était impossible de s'affranchir de cette exigence. L'assurance ne couvre la MJC que si cette dernière dispose des certificats médicaux. Il a donc été décidé d'avoir la plus grande rigueur sur ce point.

Par ailleurs, le dossier d'inscription comprend un exemplaire de règlement intérieur signé par l'adhérent, ce qui suppose qu'il l'a lu et s'engage à en respecter les termes. Plusieurs cas de litiges durant la saison précédente ont attiré l'attention sur la nécessité d'un cadre précis sur lequel s'appuyer et un travail avait été réalisé pour revoir le règlement intérieur et le compléter.

Enfin, les inscriptions sont dorénavant prises lors de permanences et non lors des cours ou en déposant le dossier dans la boîte à lettres ou par tout autre moyen. Les personnes n'ont accès au cours que si elles sont inscrites, ce qui suppose que leur dossier est complet. Cette année pour la première fois, les profs ou référents disposaient de listes d'élèves dès le premier cours. L'an passé, dans certaines activités, au mois de décembre, on ne savait toujours pas si certaines personnes étaient inscrites, en essai ou ... incognito. Cela a été un vrai gain de « confort » pour les personnes référentes d'activités et les profs.

S'il y avait eu plus de monde lors de l'AG du mois de juin, toutes les explications auraient pu être données mais il n'y a eu que 4 présents...

L'an prochain, plus personne ne sera surpris, les choses devraient se passer sans heurts, surtout si on envoie un message au mois de mai ou juin pour rappeler de penser au certificat médical !

- Les échanges ont ensuite porté sur « **qu'est-ce qu'être membre du C.A. ?** » et à quoi cela engage en matière de temps à passer en réunions, de tâches à effectuer etc...

Il a été rappelé que cela représentait 4-5 réunions par an, se tenant le soir et durant environ 2h.

Les actions quotidiennes ont été décrites, en particulier celles de la trésorerie.

- Subventions

Parmi les tâches a été évoquée la recherche de subventions auprès des communes. Pour rappel, la saison passée, la communauté de communes Seules terre et mer a supprimé la subvention qui, historiquement, était attribuée par l'intercomm. Cela a entraîné une perte de 8 700€, ce qui est énorme au regard du budget de la MJC. Cela a conduit à l'augmentation du coût de l'adhésion, même si les tarifs restent faibles (par rapport à ceux d'autres MJC) grâce justement à un fonctionnement basé strictement sur le bénévolat.

Toutes les communes ayant un nombre significatif d'adhérents ont été sollicitées à hauteur de 20€ par adhérent. Certaines ont joué le jeu, d'autres n'ont pas répondu à cet appel. Il n'est pas exclu, si besoin, qu'une réflexion soit menée sur des tarifs différentiels selon les communes, en fonction de leur soutien ou pas.

Le prévisionnel n'a pas encore été établi, mais il sera certainement en négatif.

Une personne demande si le département participe. La réponse est oui, à hauteur de 1500 €, à travers la dotation de la fédération des MJC du Calvados.

Il est également question de mécénat. C'est tout à fait envisageable, mais cela suppose de monter des dossiers et d'y passer beaucoup de temps, ce qui n'était pas possible sans renforts.

3. Candidatures et élections au conseil d'administration

La phase d'échanges achevée, c'est le moment des candidatures au conseil d'administration.

10 personnes présentes dans la salle lèvent la main pour faire acte de candidature et 3 personnes, indisponibles, ont donné un pouvoir pour se présenter également comme candidates.

Ce sont donc **13 nouvelles personnes qui sont élues par l'assemblée**, portant ainsi le **nombre total de membres du C.A. à 26**.

La composition de ce nouveau C.A. élargi est donnée en annexe.

Il reste à envisager l'élection du nouveau bureau. Cela sera l'objet de la première réunion du C.A. prévue le mardi 27 novembre à 20h30.

4. Questions/informations diverses

Pascal revient sur le déroulement prévu pour le téléthon et les besoins en bénévoles.

L'Assemblée est levée, c'est l'heure du pot de l'amitié.

Annexe 1 : composition du nouveau Conseil d'Administration de la MJC Val de Seulles

En couleur, les nouveaux membres

Aballea	Anne-Laure
Bance	Laura
Baudouin	Aude
Burnel	Elsa
Cave	Ludivine
Delaunay	Marie-Laure
Dissez	Philippe
Eloy	Jean Claude
Favé	Karine
Heroult	Isabelle
Hue	Estelle
Janssen	Jennifer
Jean	Pauline
Lagarde	Philippe
Le Nouy	Fabienne
Leclerc	Dominique
Lemeray	Valérie
Lemonnier	Loïse
Lemonnier	Véronique
Lerichomme	Pascal
Malherbe	Sylvie
Merioua	Mélina
Noire	Marlène
Sibiril	Sylvie
Szonn	Christine
Villeroy	Pascal